

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer *Sclerocactus nyensis* de l'Annexe II à l'Annexe I.

B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique.

C. Justificatifs1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Dicotyledoneae
- 1.2 Ordre: Caryophyllales
- 1.3 Famille: Cactaceae
- 1.4 Espèce: *Sclerocactus nyensis* Hochstätter 1992
- 1.5 Synonyme scientifique: *Pediocactus nyensis* (Hochstätter) Halda 1998
- 1.6 Noms communs: français:
anglais: Tonopah fishhook cactus
espagnol:

1.7 Numéros de code:

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

S. nyensis est endémique au Nevada; les populations connues se trouvent dans les comtés de Nye et d'Esmeralda (NatureServe, 2002).

2.2 Habitat disponible

S. nyensis pousse entre 1756 et 1768 m d'altitude, dans des milieux désertiques isolés à végétation dominée par des armoises ligneuses (*sagebrush*), sur des sols rocailleux ou des affleurements rocheux peu élevés, sur des pentes douces dans les secteurs ouverts ou bien sous des buissons dans la zone du désert salé supérieur et dans la partie inférieure de la zone des armoises ligneuses (*Nevada Natural Heritage Program*, 2001; NatureServe, 2002). Les espèces associées sont *Micropuntia gracilicylindrica* et *Escobaria vivipara* var. *deserti*, et *Sclerocactus polyancistrus* est également présente sur une des stations (NatureServe, 2002). Les individus sont généralement largement dispersés au sein d'une végétation peu fournie, essentiellement composée d'espèces déserticoles appartenant aux genres *Artemisia*, *Gutierrezia* et *Atriplex* (Hochstätter, 1993, cité dans le *Nevada Natural Heritage Program*, 2001).

2.3 Etat des populations

S. nyensis est connue de deux sites du Nevada (Morefield, 2002). L'effectif total de l'espèce n'est pas établi. Le taxon n'était pas encore décrit lorsque la liste rouge de l'UICN a été publiée en 1998.

S. nyensis est classée S1 et G1. Ces catégories rassemblent des taxons considérés en danger critique d'extinction à l'échelon de l'état (S1) et au niveau mondial (G1), et qui sont particulièrement menacés de disparition pour cause d'extrême rareté, de péril imminent et/ou de contraintes d'origine biologique (NatureServe 2002). Par ailleurs, sur les terres qui dépendent du bureau de la gestion foncière des Etats-Unis d'Amérique (<http://www.blm.gov/nhp/efoia/nv/98im/nvim98-013.htm>), *S. nyensis* est officiellement répertoriée parmi les espèces sensibles bénéficiant d'un statut spécial (*Special Status Sensitive Species*).

2.4 Tendances de population

Non connues à ce jour.

2.5 Tendances géographiques

Aucune information portant spécifiquement sur les tendances géographiques de *S. nyensis* n'est actuellement disponible. Toutefois, les habitats potentiels de cette espèce au Nevada sont susceptibles d'être dégradés par les activités agricoles et/ou par le développement industriel, le passage de véhicules hors-piste et l'entretien des axes routiers (NatureServe, 2002).

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

S. nyensis est un cactus de petite taille qui forme des bouquets de deux à trois tiges (Anderson, 2001). Les fleurs sont en forme d'entonnoir (infundibuliformes), de couleur rose à violette ou magenta (Anderson, 2001), et s'épanouissent généralement vers la fin du printemps (Nevada Natural Heritage Program, 2001). Les fruits sont en forme de tonneau, de couleur verte à havane, et deviennent secs à maturité (Anderson, 2001).

Les fleurs des cactus sont remarquables par le fait qu'elles peuvent présenter différents syndromes – ensembles de caractères facilitant la pollinisation par des chauves-souris, des oiseaux ou des insectes. Les fleurs rouges sont-elles ainsi communes dans les régions où la pollinisation par les oiseaux est répandue (Anderson, 2001). Les fruits des cactus constituent une ressource alimentaire pour beaucoup d'animaux, dont de nombreuses espèces d'oiseaux. Les graines sont le plus souvent disséminées par les oiseaux (Anderson, 2001).

2.7 Menaces

Cette espèce est recherchée par les collectionneurs amateurs et les braconniers, et vulnérable face à leurs agissements (Lüthy, 1999; Morefield, 2002). Ses semences sont de plus en plus facilement disponibles sur plusieurs sites Internet européens (Lüthy, 1999). Le Programme pour le patrimoine naturel du Nevada reçoit de particuliers en Europe des demandes d'information sur l'emplacement des différentes populations de ce cactus (Morefield, 2002). La plupart des espèces appartenant à ce genre ont souffert des collectes illicites (Anderson, 2001).

Les menaces qui pèsent sur *S. nyensis* se sont accrues depuis sa découverte en 1992. Une mine d'or en activité se trouve désormais sur l'emplacement d'une population importante, entraînant de graves dégradations et la destruction de l'habitat. Les amateurs de cactus se sont montrés de plus en plus intéressés par l'obtention de plants, et continuent de prélever des pieds et des graines dans la nature (Porter, 2002). Les autres menaces comprennent le développement agricole et industriel, le passage de véhicules hors-piste et l'entretien des axes routiers (NatureServe, 2002).

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Des graines de *S. nyensis* sont en vente sur Internet.

3.2 Commerce international licite

Les données présentées dans le rapport annuel du bureau CITES des Etats-Unis d'Amérique ne mentionnent aucune exportation de spécimens sauvages de *S. nyensis* entre 1994 et 2000 (*US Fish and Wildlife Service, 2002*). Des semences sont néanmoins proposées à la vente sur des sites Internet basés en Autriche, en République tchèque, en Allemagne, à Malte et aux Pays-Bas.

3.3 Commerce illicite

Il n'existe aucune information au sujet d'un éventuel commerce international illicite, à partir des Etats-Unis d'Amérique, mettant en jeu des spécimens prélevés dans la nature.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

La collecte excessive de plants et des graines dans la nature est au nombre des effets potentiels du commerce sur *S. nyensis*. Le prélèvement incontrôlé de plants est susceptible d'influencer la survie à long terme de ce cactus du fait de sa croissance lente et de la petite taille de ses populations.

3.5 Reproduction artificielle à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

Bien que *S. nyensis* soit disponible dans le commerce, le genre *Sclerocactus* est l'un des plus difficile à multiplier (Anderson 2001).

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 National

S. nyensis figure sur la liste des espèces rares de l'Etat du Nevada ainsi que sur celle des espèces sensibles bénéficiant d'un statut spécial, établie par le bureau des gestions foncières des Etats-Unis. La loi Lacey (voir sous 4.3.2) la protège du commerce illicite.

4.1.2 International

S. nyensis est inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 1975.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue de la population

S. nyensis n'a pas encore fait l'objet de campagnes d'évaluation systématiques au Nevada (*Nevada Natural Heritage Program, 2001*).

4.2.2 Conservation de l'habitat

S. nyensis se trouve sur les terres administrées par le bureau de la gestion foncière des Etats-Unis d'Amérique (BLM) au Nevada, et figure sur la liste des espèces sensibles établie par la direction du BLM à l'échelon de l'état (*BLM State Director's Sensitive Species List*) (<http://www.blm.gov/nhp/efoia/nv/98im/nvim98-013.htm>).

4.2.3 Mesures de gestion

Le règlement du BLM stipule que les prélèvements de plantes dites "sensibles" ne sont tolérés que dans un but scientifique ou pédagogique, ou encore de conservation ou de multiplication, et qu'ils doivent être soumis à l'autorisation préalable du BLM (*BLM Manual*

6840.06C). Le ramassage de ce cactus est par ailleurs réglementé par l'Etat du Nevada (*Nevada Natural Heritage Program*, 2001).

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

S. nyensis a fait l'objet des réglementations commerciales propres à l'Annexe II de la CITES depuis 1975. Toute exportation de spécimens vivants ou morts requiert la délivrance d'une licence d'exportation par le pays d'origine, et toute réexportation est de même soumise à l'obtention d'un certificat de réexportation délivré par le pays de réexportation. Toutefois, les semences de cette espèce sont exclues de l'Annexe II par annotation.

4.3.2 Mesures internes

S. nyensis est protégée par la loi Lacey, aux termes de laquelle il est illégal d'avoir en sa possession toute plante sauvage (y compris ses racines, ses graines, ou toute autre partie), indigène de un ou plusieurs états, qui figure aux Annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou qui est couverte par toute loi interne ayant trait à la conservation des espèces en voie de disparition. La loi Lacey stipule qu'il est illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter, dans le cadre des échanges commerciaux inter-état ou internationaux, toute plante sauvage (y compris ses racines, ses graines, ou toute autre partie) qui est obtenue, possédée, transportée ou vendue en infraction à toute loi ou à tout règlement interne à un état. Il est également illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter toute plante sauvage (y compris ses racines, ses graines, ou toute autre partie) obtenue ou possédée en infraction à toute loi, traité ou règlement des Etats-Unis d'Amérique, ou en infraction aux lois tribales autochtones (<http://www.xmission.com/~gastown/herpmed/lacey.htm>).

Ce cactus étant considéré particulièrement exposé et sensible à la cueillette illicite, au vandalisme, au harcèlement et aux collectionneurs amateurs, le Programme pour le patrimoine naturel du Nevada (*Nevada Natural Heritage Program*) protège toute information relative à sa localisation au Nevada.

5. Information sur les espèces semblables

Certains spécimens de *S. nyensis* peuvent ressembler à *S. blainei*, *S. pubispinus* ou *S. spinosior* (Porter, 2002).

6. Autres commentaires

7. Remarques supplémentaires

8. Références

Anderson, E. F. 2001. *The Cactus Family*. Timber Press, Portland, Oregon. 776 pp.

Lüthy, J. Switzerland Management Authority. 1999. *In lit.* à la Division de l'autorité scientifique, U.S. Fish and Wildlife Service.

Morefield, J. Nevada Natural Heritage Program. 2002. *In lit.* à la Division de l'autorité scientifique, U.S. Fish and Wildlife Service.

NatureServe: An online encyclopedia of life [application pour le Web]. 2001. Version 1.5. Arlington, Virginia, USA: Association for Biodiversity Information. Disponible sur: <http://www.natureserve.org/>. (Accessed:XXX, 2002).

Nevada Natural Heritage Program. 2001. Rare Plant Fact Sheet: *Sclerocactus nyensis*.

Porter, J.M. Rancho Santa Ana Botanic Garden. 2002. *In lit.* as attachment à la Division de l'autorité scientifique, U.S. Fish and Wildlife Service. Résumé non publié disponible dans Flora of North America, Vol. 4.